



FICHE D'INSCRIPTION GARDERIE + ALSH
Année 2023 – 2024
Castelnaud Montratier – Sainte Alauzie
Garderie : 05.65.21.81.71 / ALSH : 07.86.21.79.26



Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Etablissement scolaire :

Classe :

Nom et Prénom de la mère :

Adresse mail :

Téléphone :

Nom et prénom du père :

Adresse mail :

Téléphone :

Autre représentant légal :

Adresse mail :

Téléphone :

Personnes autorisées à venir récupérer l'enfant (en dehors des responsables parentaux) :

Nom et Prénom :

Qualité :

Tél :

Nom et Prénom :

Qualité :

Tél :

Nom et Prénom :

Qualité :

Tél :

Nom et Prénom :

Qualité :

Tél :

Nous soussignons, (nom et prénom) :

Représentants parentaux de l'enfant (nom et prénom) :

- Attestons sur l'honneur être titulaire de l'autorité parentale
- Certifions avoir pris connaissance des règlements intérieurs (garderie et ALSH) afin d'avoir toutes les informations nécessaires (horaires, tarifs, fonctionnement, ...)
- Autorisons les responsables de la structure à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident
- Certifions que notre enfant est couvert par une assurance "responsabilités civile" hors temps scolaire
- Autorisons notre enfant à participer aux activités extérieures du centre de loisirs et ainsi à utiliser le service de transport adapté pour se rendre du lieu d'accueil aux sites concernés
- Prenons acte que dans le cadre de reportages, d'articles portant sur les animations réalisées par la structure, des photos des enfants peuvent être utilisées (journaux locaux, WhatsApp, etc...). Dans le cas contraire, nous nous engageons à joindre à ce dossier une attestation écrite, datée et signée, précisant notre refus.

Fait à :

Le :

Signatures :

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription
- Attestation de l'organisme de sécurité sociale ou MSA
- Attestation d'assurance responsabilité civile hors temps scolaire
- Attestation du quotient familial CAF ou MSA
- Copie des pages de vaccinations à jour du carnet de santé
- Le PAI signé à fournir obligatoirement ainsi que les prescriptions et médicaments (ordonnances)
- Les prescriptions et médicaments en cas d'allergies (ordonnances)